



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
VILLE DE DANVILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le **14e** jour du mois de **novembre** de l'an **2022**, à **19h**, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

**Présences :**

Mairesse : Madame Martine Satre  
Conseiller no 1 : Madame Chantal Cantin  
Conseiller no 2 : Monsieur Pierre Jr. Grimard  
Conseiller no 3 : Monsieur Richard Lefebvre  
Conseiller no 4 : Monsieur Jean-Guy Laroche  
Conseiller no 5 : Monsieur Daniel Pitre  
Conseiller no 6 : Monsieur Gaétan Nadeau

Est aussi présente, Madame Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière, agissant à titre de secrétaire de la présente séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Martine Sartre, mairesse, constate le quorum à **19h00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**20221114-01**

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

***Il est proposé par Jean-Guy Laroche  
Appuyé par Chantal Cantin  
Et unanimement résolu***

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 10.1 Collecte des plastiques agricoles.

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 20221114-01 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS
- 4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 20221114-02 4.1 Séance ordinaire du 11 octobre 2022
- 20221114-03 4.2 Séance extraordinaire du 24 octobre 2022
- 5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES
- 20221114-04 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 14 novembre 2022
- 20221114-05 5.2 Émission d'un financement temporaire au montant de 1M\$ lié au règlement d'emprunt 2022-09.
- 6 LÉGISLATION
- 20221114-06 6.1 Autorisation / traverses de route - Saison 2022-2023 club Alléganish et Club Esquimaux.

- 20221114-07 6.2 Consultation - plan triennal de répartition - Centre de service scolaire des Sommets
- 20221114-08 6.3 Adoption du règlement 2022-10 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 et ses amendements
- 20221114-09 6.4 Calendrier des séances pour l'année 2023
- 6.5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
- 20221114-10 6.6 Correction du règlement d'emprunt 2022-09
- 7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES
- 20221114-11 7.1 Embauche - Service de sécurité incendie
- 20221114-12 7.2 Embauche - Service des travaux publics- journalier
- 20221114-13 7.3 Implantation Agendrix: logiciel de pointage et feuille de temps
- PÉRIODE DE QUESTIONS
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 8.1 Dépôt du rapport mensuel– Service de sécurité incendie
9. TRAVAUX PUBLICS
- 20221114-15 9.1 Achat roulotte - Service Travaux publics
- 20221114-16 9.2 Octroi de contrat - contrôle qualitatif des matériaux - Travaux d'urgence rue du Carmel
- 20221114-17 9.3 Modification de la programmation TECQ 2019-2023
- 20221114-18 9.4 Octroi de contrat - achat de fleurs pour 2023
- 20221114-19 9.5 Octroi de contrat - profilage des fossés 2023
10. HYGIÈNE DU MILIEU
- 20221114-20 10.1 Octroi de contrat – Collecte des plastiques agricoles
- 11 AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 11.1 Rapport – émission de permis pour le mois d’octobre 2022
- 20221114-21 11.2 Octroi de contrat – refonte des règlements d’urbanisme
- 20221114-22 11.3 Nomination de rue - lot 6484752
12. LOISIRS ET CULTURE
- 20221114-23 12.1 Acquisition -Tableau de pointage baseball
- 20221114-24 12.2 Autorisation de remboursement - soccer
- 20221114-25 12.3 Demande d'aide financière - En Estrie, on bouge!
- 20221114-26 12.3 Entretien de la patinoire 2023
13. DEMANDES D’APPUI ET SUBVENTION
- 20221114-27 13.1 Souper spaghetti des Chevaliers de Colomb - Fondation du CSSS des Sources
- 20221114-28 13.2 Demande d'appui financier - Trio étudiant pour l'emploi 2023
14. VARIA
15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
16. ÉVÈNEMENTS À VENIR
- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20221114-29 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

### **ADOPTÉE**

La mairesse transmet diverses informations aux membres du conseil.

Les membres du conseil font rapport des différents comités et des dossiers auxquels ils ont travaillé.

#### **4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

20221114-02

##### **4.1 Séance ordinaire du 11 octobre 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **11 octobre** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Gaétan Nadeau***

***Appuyé par Daniel Pitre***

***Et unanimement résolu***

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

20221114-03

##### **4.2 Séance extraordinaire du 24 octobre 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du **24 octobre** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Richard Lefebvre***

***Appuyé par Pierre Grimard***

***Et unanimement résolu***

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2022 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

#### **5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

20221114-04

##### **5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 14 novembre 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis ont été transmises aux membres du conseil;

Ville de Danville

DÉPENSES

OCTOBRE 2022

<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>947 038,61 \$</b>
Rémunération régulière nette	73 507,64 \$
Rémunération nette élus	8 188,88 \$
Rémunération nette incendie	7 204,88 \$
Paiements émis au 2022-11-09	207 543,97 \$
Liste des comptes à payer au 2022-11-14	650 593,24 \$

***Il est proposé par Pierre Grimard***

***Appuyé par Chantal Cantin***

***Et unanimement résolu***

D'approuver la liste des dépenses totales telles que soumises au montant de **650 593,24 \$** comprenant des comptes à payer au montant de **947 038,61 \$** et d'autoriser le paiement des comptes, par la mairesse ou à défaut, la personne désignée et la directrice générale.

***ADOPTÉE***

20221114-05

**5.2 Émission d'un financement temporaire au montant de 1M\$ lié au règlement d'emprunt 2022-09.**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 2022-09 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 12 octobre 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de financement temporaire devait être effectuée afin que la Ville puisse procéder aux investissements souhaités;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a procédé à la demande à la Caisse Desjardins des Sources pour l'émission d'un financement temporaire conformément au règlement 2022-09 et que les documents afférents sont prêts pour signature;

***Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Jean-Guy Laroche  
Et unanimement résolu***

**QUE** la mairesse ainsi que la directrice générale soient mandatées pour la signature du contrat et de l'ensemble des documents afférents à ce financement.

***ADOPTÉE***

**6 LÉGISLATION**

20221114-06

**6.1 Autorisation / traverses de route - Saison 2022-2023 club Alléghanish et Club Esquimaux.**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'autorisation pour les traverses de route adressée par le Club de Motoneige Alléghanish Bois-Francs pour la saison 2022-2023;

**CONSIDÉRANT** la demande du club Alléghanish Bois-Francs pour autoriser la circulation sur les routes provinciales 116 et 255;

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation pour les traverses de route adressée par le Club de Motoneige Esquimaux pour la saison 2022-2023;

***Il est proposé par Richard Lefebvre  
Appuyé par Daniel Pitre  
Et unanimement résolu***

**D'AUTORISER** le Club Alléghanish des Bois-Francs à traverser les routes suivantes pour la saison de motoneige 2022-2023 :

- Chemin Castle Bar
- Chemin Goodenough
- Rue du Carmel

- Chemin Tremblay
- Chemin Bennett
- Rue Daniel-Johnson

**D'**autoriser la circulation des VHR sur les berges des routes du MTMDET situées sur le territoire de Danville et notamment les routes suivantes :

- Traverse de la route 116 et
- Traverse de la route 255;

Pour les routes numérotées, une demande devra être adressée au MTMDET par le Club de motoneige Alléghanish.

**D'AUTORISER** le Club Esquimaux à traverser les routes suivantes pour la saison de motoneige 2022-2023 :

- Chemin Craig
- Chemin de la grande ligne (sur une distance de 1km à partir du chemin Noble)

**ADOPTÉE**

20221114-07

## **6.2 Consultation - plan triennal de répartition - Centre de service scolaire des Sommets**

**CONSIDÉRANT QU'**en conformité avec la Loi sur l'instruction publique, M. Serge Dion a autorisé, à la séance du 27 septembre 2022, le dépôt pour consultation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024 à 2025-2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce processus de consultation annuel prévoit que chaque municipalité desservie par le Centre de services scolaire des Sommets peut donner son avis au conseil d'administration au sujet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan triennal déposé prévoit le maintien des installations et des services actuellement en place sur le territoire du Centre de services scolaires des Sommets, y compris le maintien des écoles de cinquante élèves et moins, soit l'école Saint-Laurent ;

***Il est proposé par Daniel Pitre  
Appuyé par Richard Lefebvre  
Et unanimement résolu***

**QUE** le Conseil mandate la directrice générale à transmettre un avis favorable au Centre de services scolaire des Sommets relativement à son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024 à 2025-2026.

**ADOPTÉE**

20221114-08

## **6.3 Adoption du règlement 2022-10 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 et ses amendements**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1)*, de modifier son règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage numéro 146-2015 afin de permettre les résidences de tourisme dans la zone R-6 sous certaines conditions, dont un maximum de 3 établissements dans la zone;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage numéro 146-2015 afin d'autoriser les logements pour travailleurs agricoles dans la zone R-33 sous certaines conditions;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite modifier le règlement de zonage afin de régulariser une situation relative à l'épandage de certaines matières résiduelles fertilisantes;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a dûment été donné par Chantal Cantin conseillère lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2022 et qu'un projet de règlement a été adopté le 11 octobre 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée publique de consultation s'est tenue le 24 octobre et qu'un deuxième projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 24 octobre 2022 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été émis le 2 novembre 2022 pour une demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement 2022-10 modifiant le règlement de zonage ;

*Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Jean-Guy Laroche  
Et unanimement résolu*

**QUE POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE DANVILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

L'article 8.3 intitulé « USAGES COMPLÉMENTAIRES À UN USAGE PRINCIPAL AUTRE QUE L'HABITATION » est modifié en ajoutant le point 7 pour se lire comme suit :

« 7. Logements pour travailleurs agricoles comme usage complémentaire à une exploitation agricole selon les dispositions de l'article 9.5.6. »

### **ARTICLE 3**

Le règlement de zonage est modifié en ajoutant, à la suite de l'article 9.5.5, un nouvel article 9.5.6 pour se lire comme suit :

#### **« 9.5.6 Logements pour les travailleurs agricoles**

Lorsque l'usage est autorisé à la grille de spécification d'une zone, les logements pour travailleurs agricoles dans un bâtiment de type pavillon-dortoir sont autorisés comme usage complémentaire à une exploitation agricole aux conditions suivantes :

1. Le bâtiment servant de logements est complémentaire à une activité agricole en exploitation et doit servir à loger uniquement les travailleurs agricoles affectés à l'exploitation agricole;
2. Un seul bâtiment par exploitation agricole est autorisé;

3. La présence d'un bâtiment agricole lié à l'exploitation agricole en exploitation est exigée;
4. Le bâtiment servant de logements doit être implanté dans la cour latérale ou arrière du bâtiment agricole lié à l'exploitation agricole visée;
5. Le bâtiment servant de logements doit être situé à une distance minimale de 3 mètres de tout bâtiment et doit respecter les marges de recul applicables à un bâtiment principal situé dans la zone;
6. La superficie maximale du bâtiment est de 300 mètres carrés;
7. La superficie de plancher habitable minimale est d'un ratio de 7 mètres carrés par lit;
8. La hauteur maximale du bâtiment est de 9 mètres et le nombre d'étages maximal est de 2;
9. Malgré toute disposition inconciliable du présent règlement et du règlement de construction, le bâtiment peut être construit sur une fondation temporaire;
10. Le bâtiment, incluant les fondations, doit être construit de manière à assurer la sécurité des occupants et les plans devront être approuvés par un architecte;
11. Le bâtiment devra être desservi par un système d'alimentation en eau potable et un système d'évacuation et traitement des eaux usées conformes à la réglementation applicable. »

#### **ARTICLE 4**

L'article 18.7.1 intitulé « Épandage des boues valorisées de fosses septiques ou de station d'épuration » est modifié en remplaçant l'ensemble du texte par le texte suivant :

« L'épandage des boues valorisées de fosses septiques ou de station d'épuration est autorisé dans la zone agricole permanente en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1) et à l'intérieur de la zone Mi-32, à l'exception des aires de protection des puits d'eau potable, le tout conformément au règlement provincial applicable à cette activité. »

#### **ARTICLE 5**

L'annexe B « Grilles des spécifications » faisant partie intégrante de l'article 5.1 est modifiée à la zone R-6 :

- a) en ajoutant le symbole « ■<sup>4</sup> » vis-à-vis le groupe d'usage « C6 – Résidence de tourisme » afin d'autoriser cet usage et l'assujettir aux dispositions de la note 4.
- b) en ajoutant, à la section « NOTES SPÉCIFIQUES », le texte suivant :

« Note 4 : L'usage est assujetti aux dispositions suivantes :

- un maximum de 3 établissements est autorisé dans la zone;
- un seul établissement est autorisé par unité foncière;
- l'usage doit être effectué dans un bâtiment principal. Il est interdit d'utiliser un bâtiment complémentaire;
- l'installation septique doit être conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) en matière de capacité relative au nombre de chambres à coucher;
- l'usage doit faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation de changement d'usage et d'une demande d'attestation auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) lorsqu'applicable;
- l'établissement ne pourra être reconnu comme immeuble protégé aux fins de calculs des distances séparatrices. »

#### **ARTICLE 6**

L'annexe B « Grilles des spécifications » faisant partie intégrante de l'article 5.1 est modifiée à la zone R-33 en ajoutant, à la section « NOTES SPÉCIFIQUES », le texte suivant :

« L'usage complémentaire de type « logements pour travailleurs agricoles comme usage complémentaire à une exploitation agricole » est autorisé selon les dispositions de l'article 9.5.6. »

#### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

#### **ADOPTÉE**

20221114-09

#### **6.4 Calendrier des séances pour l'année 2023**

***Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Pierre Grimard  
Et unanimement résolu***

**QUE** ce conseil approuve le calendrier des séances pour l'année 2023 tel que proposé :

- 16 janvier
- 13 février
- 13 mars
- 11 avril (mardi)
- 8 mai
- 12 juin
- 10 juillet
- 14 août
- 11 septembre
- 10 octobre (mardi)
- 13 novembre
- 11 décembre
- 18 décembre (budget)

#### **ADOPTÉE**

#### **6.5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires**

La directrice générale dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux conformément à l'article 361 alinéa 1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ c E-2.2).

20221114-10

#### **6.6 Correction du règlement d'emprunt 2022-09**

***Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Pierre Grimard  
Et unanimement résolu***

**QUE** ce conseil approuve les corrections mineures apportées par la direction générale au règlement d'emprunt 2022-09 comme proposé par l'analyste en droit du MAMH soit :

- 1) Enlever le premier « Considérant que » du règlement pour qu'il devienne un règlement général.



2) À l'article 3 du règlement, modifier pour que le terme de l'emprunt soit fixé à 35 ans.

3) Joindre l'estimation détaillée du 24 octobre 2022 à l'article 2 du règlement faisant mention de l'information concernant la date, la personne qui l'a signée ainsi que les frais incidents de cette estimation détaillée.

## **ADOPTÉE**

### **7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES**

**20221114-11**

#### **7.1 Embauche - Service de sécurité incendie**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de monsieur Alain Roy, directeur du service incendie;

***Il est proposé par Richard Lefebvre  
Appuyé par Gaétan Nadeau  
Et unanimement résolu***

**DE** confirmer l'embauche de madame Marie-Ève Lefebvre à titre de pompière à compter du 1<sup>er</sup> novembre en respect avec le contrat de travail des pompiers du service de sécurité incendie de Danville actuellement en vigueur.

## **ADOPTÉE**

**20221114-12**

#### **7.2 Embauche - Service des travaux publics- journalier**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de madame Emilie Lalancette-Néron, directrice des travaux publics par intérim;

***Il est proposé par Jean-Guy Laroche  
Appuyé par Gaétan Nadeau  
Et unanimement résolu***

**DE** retenir la candidature de monsieur Erny Champagne à titre de journalier en respect avec la convention collective des employés de Danville actuellement en vigueur.

## **ADOPTÉE**

**20221114-13**

#### **7.3 Implantation Agendrix: logiciel de pointage et feuille de temps**

**CONSIDÉRANT** le besoin de moderniser le système de feuilles de temps et de pointage des employés de la Ville de Danville ainsi que le processus de gestion de la paie;

***Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Daniel Pitre  
Et unanimement résolu***

**DE** débuter l'implantation du logiciel Agendrix.

**DE** remplacer l'horodateur actuel situé dans la roulotte des employés de la voirie par un équipement électronique prenant en charge l'application Agendrix.

**QUE** la Ville de Danville adhère à un abonnement d'un an aux services d'Agendrix après une période d'essai d'un mois si le service répond aux attentes de la direction générale pour un montant de 3 861\$ annuel plus les taxes applicables.

## **ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Mme Louise Côté : Doléances concernant un problème d'accumulation d'eau sur son terrain.
- M. Ricky Boucher: Propose la création d'un comité de secteur

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **8.1 Dépôt du rapport mensuel– Service de sécurité incendie**

Le rapport du mois d'octobre 2022 du Service de sécurité incendie est déposé aux membres du conseil.

20221114-14

### **8.2 Formation 2023 - Service de sécurité incendie**

**CONSIDÉRANT** l'arrivée de nos nouveaux pompiers volontaires au Service incendie de la Ville de Danville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de M. Alain Roy, directeur du Service incendie, portant sur le choix des formations requises pour les effectifs;

***Il est proposé par Pierre Grimard  
Appuyé par Richard Lefebvre  
Et unanimement résolu***

**D'**autoriser la directrice générale à soumettre une demande au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

**D'**autoriser la directrice générale à signer toute convention d'aide financière ou tout document découlant de cette demande de subvention.

## **ADOPTÉE**

## **9. TRAVAUX PUBLICS**

20221114-15

### **9.1 Achat roulotte - Service Travaux publics**

**CONSIDÉRANT** que la construction du garage municipal sera complétée dans plusieurs mois;

**CONSIDÉRANT** les frais de location des roulottes pour les employés de la voirie et la direction des travaux publics;

***Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Jean-Guy Laroche  
Et unanimement résolu***

**QUE** ce conseil procède à l'achat de la roulotte actuellement louée à l'entreprise suivante pour la somme de 45 000\$.

ENTREPRISE YVON PERREAULT

45 000\$  
plus les taxes applicables

**ADOPTÉE**

20221114-16

**9.2 Octroi de contrat - contrôle qualitatif des matériaux - Travaux d'urgence rue du Carmel**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a procédé à une demande de prix pour les travaux d'urgences rue du Carmel;

**CONSIDÉRANT QU'il** doit y avoir un contrôle qualitatif des matériaux utilisés pour les travaux;

***Il est proposé par Gaétan Nadeau  
Appuyé par Jean-Guy Laroche  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Ville de Danville octroie le contrat à l'entreprise suivante pour effectuer les travaux de surveillance.

EXP 39 822.17\$

**QUE** cet investissement est assumé par le règlement d'emprunt 2022-09 décrétant des travaux d'urgence pour la réfection de l'égout pluvial de la rue du Carmel et un emprunt de 1 000 000 \$.

**ADOPTÉE**

20221114-17

**9.3 Modification de la programmation TECQ 2019-2023**

**ATTENDU QUE :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**IL EST RÉSOLU QUE :**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**ADOPTÉE**

20221114-18

**9.4 Octroi de contrat - achat de fleurs pour 2023**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Danville a procédé à une demande de prix pour l'achat des fleurs nécessaires aux aménagements paysagers en 2023;

**CONSIDÉRANT** que le prestataire se doit de respecter les prix, les qualités et les variétés de fleurs comme indiqué dans sa soumission envoyée par courriel à l'attention de madame Chantale Dallaire, chargée des communications et loisirs de Danville;

**CONSIDÉRANT** que le prestataire s'engage à communiquer avec Mme Dallaire avant de faire tout changement de quantités ou de variétés de fleurs et ne peut en aucun cas faire l'achat de fleurs, autres que celles mentionnées dans la soumission, sans l'autorisation de la Ville de Danville;

***Il est proposé par Pierre Grimard  
Appuyé par Gaétan Nadeau  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Ville de Danville octroie le contrat à l'entreprise suivante pour l'approvisionnement des fleurs vivaces et annuelles en 2023.

SERRES DANVILLE	3722.47\$ Plus les taxes applicables
-----------------	---

**ADOPTÉE**

20221114-19

**9.5 Octroi de contrat - profilage des fossés 2023**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Danville a procédé à une demande de prix pour le profilage des fossés sur son territoire;

***Il est proposé par Jean-Guy Laroche  
Appuyé par Chantal Cantin  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Ville de Danville octroie le contrat à l'entreprise suivante pour effectuer une partie du profilage des fossés pour un budget de : 50 000\$ en 2023.

HÉMOND EXCAVATION LTÉ.	369\$ / heure Plus les taxes applicables
------------------------	---

**ADOPTÉE**

## 10. HYGIÈNE DU MILIEU

20221114-20

### 10.1 Octroi de contrat – Collecte des plastiques agricoles

**CONSIDÉRANT** que la ville de Danville a procédé à une demande de prix pour la collecte des plastiques agricoles;

***Il est proposé par Gaétan Nadeau  
Appuyé par Richard Lefebvre  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Ville de Danville octroie le contrat à l'entreprise suivante pour effectuer la collecte des plastiques agricoles en 2023.

RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX	175\$ / heure
	Plus les taxes applicables

**ADOPTÉE**

## 11 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 11.1 Rapport – émission de permis pour le mois d'octobre 2022

Le rapport d'émission des permis émis pour le mois d'octobre 2022 est déposé aux membres du conseil.

20221114-21

### 11.2 Octroi de contrat – refonte des règlements d'urbanisme

**CONSIDÉRANT** que la MRC des Sources a adopté son schéma d'aménagement et de développement durable le 25 août 2021, entraînant une concordance au niveau des plans et des règlements des municipalités de son territoire;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Danville souhaite réviser ses règlements d'urbanisme en conséquence;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Danville a procédé à une demande de prix pour des services professionnels pour la révision du plan d'urbanisme et des règlements afférents;

***Il est proposé par Gaétan Nadeau  
Appuyé par Richard Lefebvre  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Ville de Danville octroie le contrat à l'entreprise suivante pour effectuer la révision du plan d'urbanisme et des règlements afférents.

LA BOITE D'URBANISME	43 200\$
	Plus les taxes applicables

**ADOPTÉE**

20221114-22

### 11.3 Nomination de rue - lot 6484752

**CONSIDÉRANT** la demande reçue de Mme Isabelle Demers et M. Shawn Perreault pour la nomination d'une rue se situant sur le lot 6484752 ;

***Il est proposé par Jean-Guy Laroche  
Appuyé par Gaétan Nadeau  
Et unanimement résolu***

**QUE** ce conseil appuie la demande de nom de la rue se situant sur le lot 6484752 tel que proposé soit : chemin Bullard.

**ADOPTÉE**

## **12. LOISIRS ET CULTURE**

**20221114-23**

### **12.1 Acquisition -Tableau de pointage baseball**

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil de favoriser les activités sportives dans ses installations et l'attraction d'équipes de tout calibre;

***Il est proposé par Richard Lefebvre  
Appuyé par Pierre Grimard  
Et unanimement résolu***

**D'**autoriser la directrice générale à procéder à l'achat d'un tableau de pointage et à son installation au parc Donald Roy pour la somme de 13 314.56 \$ plus les taxes applicables par la compagnie Pointage pro.

**ADOPTÉE**

**20221114-24**

### **12.2 Autorisation de remboursement - soccer**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville rembourse un montant de 40 \$ par inscription aux participants au Club de soccer Danville-Asbestos;

***Il est proposé par Gaétan Nadeau  
Appuyé par Daniel Pitre  
Et unanimement résolu***

**DE** payer 40 \$ par participant, soit 76 inscriptions reçues pour un total de 3040 \$.

**ADOPTÉE**

**20221114-25**

### **12.3 Demande d'aide financière - En Estrie, on bouge!**

**CONSIDÉRANT QUE** des besoins en termes d'équipements de hockey ont été énoncés par des organismes de la Ville de Danville;

**CONSIDÉRANT QUE** ces équipements seront mis à disposition de tous les citoyens de Danville;

***Il est proposé par Pierre Grimard  
Appuyé par Richard Lefebvre  
Et unanimement résolu***

**D'**autoriser la directrice générale à déposer, pour et au nom de la Ville de Danville, une demande de soutien financier au Programme de soutien financier En Estrie, ça bouge! 2022-2023.

D'autoriser la directrice générale à signer toute convention d'aide financière ou tout document découlant de cette demande de subvention.

**ADOPTÉE**

20221114-26

**12.3 Entretien de la patinoire 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Maison des jeunes au Point a proposé ses services professionnels pour l'entretien de la patinoire municipale pour la saison 2022-2023;

*Il est proposé par Jean-Guy Laroche  
Appuyé par Chantal Cantin  
Et unanimement résolu*

**DE** retenir les services de la Maison des jeunes au Point pour l'entretien de la patinoire et de l'anneau de glace.

**ADOPTÉE**

**13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION**

20221114-27

**13.1 Souper spaghetti des Chevaliers de Colomb - Fondation du CSSS des Sources**

*Il est proposé par Gaétan Nadeau  
Appuyé par Pierre Grimard  
Et unanimement résolu*

**QUE** la Ville de Danville appuie les Chevaliers de Colomb dans l'organisation du souper spaghetti.

**QUE** la totalité des fonds amassés soit remise à la Fondation du CSSS des Sources.

**ADOPTÉE**

20221114-28

**13.2 Demande d'appui financier - Trio étudiant pour l'emploi 2023**

**CONSIDÉRANT** la demande de financement du Carrefour jeunesse-emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francs favorisant le travail des jeunes dans notre municipalité via le Programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi;

*Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Jean-Guy Laroche  
Et unanimement résolu*

**QUE** la Ville de Danville verse une contribution financière de 2 000\$ en vue de l'édition 2023.

**ADOPTÉE**

**14. VARIA**  
*Aucun dossier*

**15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**

**16. ÉVÈNEMENTS À VENIR**

**16,1 du 10 novembre au 10 décembre :** Inscription pour le concours des décorations de Noël

**16,2 17 décembre:** parade de Noël

**16,3 17 décembre:** souper spaghetti pour amasser des fonds pour le CSSS

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- M. Ricky Boucher: Réitère la proposition de la création d'un comité de secteur et demande d'informations concernant la collecte des plastiques agricoles.

20221114-29

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est proposé par Chantal Cantin*

**QUE** la présente séance soit levée à 19h54.

**ADOPTÉE**

---

**Martine Satre**  
**Mairesse**

---

**Marie-Pier Dupuis**  
**Directrice générale et greffière**

Je, Martine Satre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

---

**Martine Satre**  
**Mairesse**